

Paris, le 24 octobre 2022
Communiqué de presse paritaire

La restauration collective revalorise ses salaires *minima* dans le cadre d'un dialogue social constructif

MALGRÉ UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE INCERTAIN...

Après une période de deux années marquées par la suspension d'un grand nombre de prestations suite au Covid et à ses conséquences opérationnelles qui ont fortement fragilisé les entreprises du secteur de la restauration collective, l'inflation frappe désormais de plein fouet nos entreprises avec des augmentations des prix des matières premières et de l'énergie à des niveaux totalement inédits.

Dans le même temps, les mécanismes de révision des prix inscrits dans nos contrats avec nos clients sont loin de couvrir cette hyperinflation.

En dépit de ce contexte marqué par l'incertitude, les partenaires sociaux de la branche ont souhaité réaffirmer leur engagement pour protéger la qualité de l'emploi, le pouvoir d'achat des salariés et ainsi être à la hauteur de leurs responsabilités.

... UNE VOLONTÉ COMMUNE DE PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS

Après une augmentation moyenne de la grille des salaires de 4,2 % en février 2022, le 8 septembre dernier, le SNRC et les partenaires sociaux signataires mettent en place une grille assurant une nouvelle augmentation moyenne de **+3,68%**.

Ainsi, depuis un an, la grille des salaires minima aura connu une augmentation moyenne de **+7,25%**, permettant de couvrir régulièrement le niveau d'inflation.

Après sa notification le 21 septembre à chaque organisation, elle suivra la procédure accélérée d'extension et sera applicable le 1^{er} octobre 2022, sous réserve qu'aucune organisation n'ait fait valoir son droit d'opposition.

Chaque jour, les salariés de la restauration collective œuvrent par leurs services au bien être des convives. Nous formons donc le vœu que ce dialogue constructif, pour préserver le pouvoir d'achat de nos salariés, trouve un écho favorable dans les négociations contractuelles à venir avec nos clients pour un mieux disant social. Il en va de l'avenir de notre activité, de nos métiers et de la satisfaction de nos clients.